



Flash in**FO**56

N°9/2013

Sommaire :

- *Le jour de carence abrogé*
- *Les services CDC et DFT dans le collimateur ?*
- *Une bien inquiétante lettre des ministres datée du 29 octobre ...*
- *Remise à plat de la fiscalité : la position du Syndicat **F.O DGFIP***

Le jour de carence enfin abrogé

Mardi 12 novembre, dans le cadre de la discussion sur le projet de Loi de Finances pour 2014, les députés ont voté, après un débat houleux, l'abrogation du jour de carence en cas de congé maladie pour les fonctionnaires.

Cette suppression ne sera effective qu'à compter du 1er janvier 2014.

Les services CDC et DFT dans le collimateur ?

À l'occasion de la journée d'étude des DRFiP/DDFiP le 8 novembre dernier, le Directeur Général a annoncé la généralisation du nouveau dispositif organisationnel de la mission CDC, après l'expérimentation de centres de service bancaire sur les sites de Rouen et Versailles regroupant chacun le traitement des opérations bancaires d'une vingtaine de directions locales pour le premier et des directions locales d'Ile de France pour le second.

Dès 2014, trois nouveaux centres de service bancaire seront ainsi installés à Metz (57), Mâcon (71) et Angoulême (16) et se partageront l'activité du reste du territoire métropolitain.

Si la fonction de chargé de relation clientèle est maintenue dans chaque direction dite « cédante » (agent de catégorie A ou B+ ou B selon le nombre de chargés de clientèle) pendant que la fonction accueil sera exercée par le guichet, les autres agents de la mission CDC devraient « en principe » être réaffectés sur le service Dépôts de Fonds au Trésor (DFT).

Le déploiement progressif des CSB doit s'étendre jusqu'en 2015.

Par contre, les CSB font d'ores et déjà l'objet d'un dimensionnement en ETP, où il apparaît que les agents mutés dans les directions concernées seront affectés prioritairement sur les emplois dédiés du CSB, alors que la 1ère bascule opérationnelle est prévue pour le 1er octobre 2014 :

Centre de service bancaire	ETP prévisionnels	Répartition des ETP prévisionnels par catégories
Angoulême (16)	45	1 A+ - responsable du CSB 2 A - Adjoints - 42 B et C
Metz (57)	40	1 A+ 2 A - 37 B et C
Macon (71)	51	1 A+ 2 A - 48 B et C
Rouen (76)	50	1 A+ 2 A - 47 B et C
Versailles (78)	25	1 A+ 1 A - 23 B et C

Un certain nombre d'opérations sera à effectuer au cours de l'année 2014 : numérisation des dossiers clients, élaboration des fiches de connaissance des clients, accompagnement des clients, installation immobilière pour les cinq sites concernés.

Alors que le sujet n'a pas franchement fait l'objet d'un dialogue social excessif, la réforme devrait être présentée lors d'un Comité Technique de Réseau, prévu le 5 décembre prochain.

Extrait de la démarche stratégique : « Moderniser les activités bancaires de la DGFIP au profit de nos partenaires comme de la trésorerie de l'État »

La DGFIP tient les comptes des organismes qui déposent leurs fonds au Trésor, soit en application des lois et règlements, soit en vertu de conventions, et les centralise quotidiennement sur le compte unique du Trésor à la Banque de France. Par ailleurs, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) fait appel aux comptables de la DGFIP, en tant que préposés, pour assurer dans les départements les activités bancaires de la clientèle de la CDC et la gestion des consignations.

La DGFIP souhaite renforcer les synergies entre ces différentes missions, afin d'améliorer la qualité du service rendu et de conforter ces activités qui représentent des enjeux majeurs pour la trésorerie de l'état, comme pour la certification de ses comptes.

Nous appuyons cette stratégie sur l'unification des outils informatiques et la concentration des fonctions de back office, tout en assurant la qualité de la relation de proximité avec la clientèle. »

FO DGFIP condamne cette nouvelle réforme, élément de la démarche stratégique, qui retire une fois encore de l'activité aux Directions locales, industrialise la mission et poursuit l'interrégionalisation du réseau.

En outre, elle menace clairement l'activité Dépôts de fonds au Trésor (DFT).

Un Comité Technique Local devra également être réuni dans toutes les directions, tant les directions siège d'un CSB que les directions « cédantes ».

Soyez certains que les camarades siégeant en CTL sauront, lors de l'évocation de ce sujet, être vigilants sur les garanties de maintien sur place des agents du service.

Une bien inquiétante lettre des ministres datée du 29 octobre ...

Sans aucune information préalable des représentants du personnel et pendant que les directions générales du ministère engagent des projets stratégiques qui vont réduire les effectifs et le périmètre des missions, Pierre Moscovici et Bernard Cazeneuve ont décidé de mutualiser les fonctions supports au sein du ministère de l'Économie et des Finances sur la base des conclusions d'une mission confiée à l'Inspection Générale des Finances en janvier 2013.

S'inscrivant dans la politique de la MAP (Modernisation de l'Action Publique), dans une lettre en date du 29 octobre 2013, les ministres ont déjà arrêté une première liste de mesures à effet immédiat, pendant qu'ils annoncent que la réflexion se poursuivait pour une seconde série de mesures déjà largement identifiées.

Réparties sur six fonctions support (RH, systèmes d'information, budget et comptabilité, achats, communication et juridique), **les mesures immédiates impactent autant les services que les Statuts particuliers des Finances Publiques et ont un objectif affiché de gains en effectifs.**

D'ailleurs, dans leur conclusion, les ministres terminent leurs propos en précisant que les mesures annoncées vont « bouleverser » l'existant !

Encore une preuve, chers collègues, des bienfaits de la MAP et de son bras armé la Démarche Stratégique !!!

Remise à plat de la fiscalité : la position du Syndicat F.O.-DGFIP

Si le Syndicat **F.O.-DGFIP** est favorable à une réforme permettant plus de justice fiscale, il est totalement opposé à la fusion IR/CSG pour plusieurs raisons :

- Cette orientation n'est pas une réforme de la fiscalité, mais uniquement une modification du mode de recouvrement de l'Impôt sur le Revenu qui introduit la retenue à la source.
- En cette période de défaillance de nombreuses entreprises dans tous les secteurs économiques, introduire la retenue à la source c'est confier la collecte de la contribution fiscale des salariés au patronat et lui donner ainsi un moyen de pression financière supplémentaire sur le fonctionnement de l'État ?
- En outre, qui des URSSAF ou de la DGFIP assurera le recouvrement, puis le contrôle de la liquidation de cette nouvelle contribution fiscal-social en cas de fusion IR/CSG ? La réponse est-elle dans l'information suivante : selon le PLF 2014, le produit de l'IR représentera moins de 75 milliards d'euros pendant que celui de la CSG s'élèvera à plus de 90 milliards d'euros.
- Le processus de mise à plat devrait concerner toute la fiscalité, directe ou indirecte, et en particulier la TVA. Or le Premier ministre a d'ores et déjà annoncé que le gouvernement ne reviendrait pas sur les augmentations de taux de TVA décidés pour le 1er janvier 2014.
- Pour la DGFIP, de toute évidence cette réforme fiscale se soldera nécessairement par la suppression de milliers d'emplois.

Le Syndicat s'interroge, après l'annonce du Premier ministre, sur le devenir de la Direction Générale des Finances Publiques.

Après la démarche stratégique, après l'annonce de la mutualisation interdirectionnelle des fonctions transverses, après la parution du rapport Pêcheur, la réforme fiscale se présente comme un nouvel épisode de la destruction programmée de la DGFIP.

RAPPEL : Flash INFO56 (comme tous les documents FO 56 distribués dans les services) est repris sur le site local <http://www.fo-dgfip-sd.fr/056>, site qui est régulièrement mis à jour – Allez le découvrir !

RETROUVEZ **FO DGFIP** SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip

VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR

N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE

Vannes le 03/12/2013

*La secrétaire départementale Arlette LE GALLO (DDFIP 56)
Les webmestres : Jean-paul PHILIDET (Lorient Collectivités)
Virginie MARY (ICE Vannes Remparts)
Carine LE CALLONNEC (Vannes-Ménimur)*



BULLETIN d'ADHESION

NOM : Prénom :

Grade : Indice Quotité de travail :

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques, section du Morbihan.

Fait à

le